

Je ne crois pas que cela serve les intérêts des Canadiens de savoir, par les comptes rendus des travaux de la Chambre que les députés y répètent sans cesse que le gouvernement actuel ou les gouvernements futurs ne prendront jamais d'autres initiatives contre les prises de contrôle ou les acquisitions étrangères au Canada, questions qui intéressent indiscutablement les Canadiens et intéresseront les gouvernements responsables envers la Chambre des communes.

Je voudrais parler aussi de l'affirmation du député d'Assiniboia que le gouvernement n'aurait tenu compte d'aucune recommandation des témoins qui ont comparu au comité, ni des amendements proposés par l'opposition, et se serait montré inflexible à cet égard. Je rappellerai au député que le Comité pour un Canada indépendant a recommandé qu'on modifie les niveaux de présomption de propriété étrangère. L'honorable Walter Gordon, à titre de représentant du Comité pour un Canada indépendant, s'est présenté au comité et a affirmé, entre autres choses, qu'on devrait augmenter le pourcentage servant à déterminer s'il y a lieu d'envisager et de vérifier une présomption de contrôle étranger. Il y a un amendement dont a été saisi le comité qui permettrait cela, et je fais allusion à l'amendement à l'article 3(2) qui traite précisément de cette question.

Une voix: C'est une autre proposition qui est encore en gestation.

M. Howard (Okanagan Boundary): Des propositions formulées par les provinces et recueillies lors d'un entretien entre le ministre du Revenu national (M. Gray) et tous les gouvernements provinciaux préconisent la mise en place d'un meilleur mécanisme de consultation avec les provinces. On a présenté un amendement pour y inclure cette disposition. Je trouve vraiment étrange que les députés du NPD tentent d'empêcher le gouvernement de prendre des mesures dans un domaine qui concerne les investissements étrangers directs.

Une voix: Tenez-vous-en à l'amendement.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Je tiens à rappeler au secrétaire parlementaire que ses observations sortent quelque peu du cadre de l'amendement soumis à notre examen. Il a lui-même reproché à d'autres orateurs de s'écarter du fond de l'amendement. Il devrait essayer de s'en tenir à la question à l'étude.

M. Howard (Okanagan Boundary): Monsieur l'Orateur, en discutant du bill ce soir, je trouve difficile de donner une réponse pertinente à des députés qui n'ont pas parlé eux-mêmes du bill ou de l'amendement. De toute façon, j'ai pratiquement terminé.

Je disais qu'il est très étrange que le NPD essaie d'empêcher le gouvernement d'intervenir dans le domaine des investissements étrangers directs en vue d'en retirer des avantages importants pour le Canada. J'y pensais aujourd'hui en écoutant le débat et j'en ai conclu que seules deux raisons pouvaient être à la base de l'attitude de ce parti. La première est qu'il s'est tellement lancé dans les théories politiques lutines qu'il doit élaborer une politique conforme à ces théories ésotériques. La seule autre possibilité à laquelle je pense est qu'il agit par pur opportunisme.

Des voix: C'est honteux!

M. Howard (Okanagan Boundary): Je me rends compte que cette pensée est bien loin de leur esprit et je suis

honteux d'avoir même avancé cela. Le NPD a toutefois exposé toute une série d'objectifs élevés. Ses députés ont parlé de beaucoup de choses, mais du fait qu'ils ont tant parlé, ils ont montré clairement qu'ils voulaient continuer à parler sans agir.

M. Thomas S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur, j'ai été vivement intéressé d'entendre mon collègue de Colombie-Britannique, le représentant d'Okanagan Boundary (M. Howard), reprocher aux députés de mon parti leur lenteur à étudier le sujet sur lequel porte l'article 2 du bill. Au début de ses observations, il a traité en termes plutôt grandiloquents de la protection de la démocratie et de sujets dans cette veine, et a déclaré que tout avait été dit à ce propos.

Je ne sais pas au juste ce qu'il entendait par «le sujet», mais j'en ai déduit que s'il voulait parler de la préoccupation à l'égard de la survivance du Canada en tant qu'entité indépendante aux points de vue économique, politique, social et culturel, ce sujet a fait depuis un certain temps l'objet de bien des débats. En fait, cela m'a rappelé mon premier essai annuel—et je crois qu'il a fait allusion aux discussions académiques—lorsque j'étais en première année à l'Université de la Colombie-Britannique, intitulé «L'américanisation de la vie canadienne», ou quelque chose de ce genre.

• (2130)

Il est vrai que, avant et depuis que j'ai écrit cet essai, cette question a préoccupé bien des Canadiens. Malheureusement, elle ne semble pas avoir préoccupé outre mesure la majorité des gouvernements qui ont été au pouvoir au Canada depuis ce jour de ma jeunesse où j'ai écrit cet essai, que je regrette bien de ne pas avoir ici pour le verser au compte rendu.

Si l'on devait replacer la question soulevée dans les remarques de l'honorable député dans le contexte du Parlement actuel et se souvenir qu'il parle à titre de député qui appuie le gouvernement actuel, lui qui agit en qualité de secrétaire parlementaire de l'un des ministères de la Couronne dans le présent cabinet, on se rendrait compte qu'il lui sied mal de parler de débat et de discussion qui se prolonge sur ce sujet, plus particulièrement à l'égard de toute proposition du gouvernement sur cette question. En termes acceptables, disons que le député a du culot de suggérer qu'on a passé la journée à discuter de cette question, à ce point de l'étude du bill, lors de ce qui semble être la dernière session de ce Parlement, vu que le gouvernement qu'il appuie n'a pris aucune mesure à ce sujet au cours des quatre dernières années.

Je n'ai pas besoin de rappeler au député—après tout, il est assez souvent à la Chambre—que les membres de notre parti ont au cours de chaque session de ce Parlement demandé sans relâche au gouvernement quand il avait l'intention de passer à l'action dans certains domaines, comme il l'avait promis aux Canadiens au cours de la dernière élection générale. Nous avons attendu en vain jusqu'à ce que, enfin, on nous offre, ce piètre bill qui, comme le suggère l'honorable député, représente la façon dont le gouvernement prend une décision importante sur une question qui, comme bien des gens l'ont dit de maintes façons, se situe au cœur même de la confédération canadienne, depuis sa naissance.